

# Le baclofène peut-il être utilisé comme coupe-faim ?

Auteur: Sylvie Dellus - Mis à jour le 07.01.2015



L'Agence nationale de sécurité du médicament a publié, le 22 décembre, une mise en garde contre l'utilisation du baclofène dans la boulimie. Pourtant, de plus en plus de patients l'utilisent, comme nous l'explique le Dr Patrick de la Selle, président du Resab.

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a publié, le 22 décembre, sur son site internet [« une mise en garde sur l'utilisation hors AMM du baclofène dans les troubles du comportement alimentaire »](#) :

*« En l'absence de démonstration d'un bénéfice dans ces situations, et considérant le risque de survenue d'effets indésirables potentiellement graves associés à l'utilisation du baclofène, l'ANSM déconseille fortement l'utilisation du baclofène dans les troubles du comportement alimentaire ou dans le cadre de régimes amaigrissants, ainsi que dans toutes autres situations non couvertes par l'AMM (autorisation de mise sur le marché, NDLR) ou la RTU (Recommandation temporaire d'utilisation, NDLR). ».*

## Des boulimiques prennent du baclofène hors AMM

Le baclofène défraie la chronique depuis quelques années. À l'origine, ce médicament est un relaxant musculaire qui agit au niveau du cerveau. Depuis plusieurs années, il est utilisé pour réduire une consommation d'alcool excessive. [Il bénéficie d'ailleurs d'une RTU dans cette indication, depuis le mois de mars 2014.](#)

Mais de plus en plus de patients boulimiques en prennent.

« Notre expérience montre que ça marche. D'ailleurs, 5 à 10 % des consultations pour une demande de baclofène concernent aujourd'hui un trouble du comportement alimentaire. C'est peu, mais significatif », constate le Dr Patrick de la Selle, président du [Resab \(Réseau addictions baclofène\)](#).

L'explication ? **Le baclofène agit sur le "craving", cette envie irrésistible de consommer**, caractéristique des addictions. Dans la [boulimie](#), les patients ressentent le besoin « *de se remplir* », selon l'expression du Dr de la Selle.

Certaines personnes arrivent à contenir cette envie sous baclofène et le font savoir sur les réseaux sociaux. « *Cette pratique se répand comme une traînée de poudre* », observe le président du Resab. " *En revanche, ce médicament n'est pas un coupe-faim et n'a aucun intérêt chez les patients recherchant une pilule pour perdre du poids* ", rappellent des médecins et des patients utilisateurs du baclofène dans une [mise au point](#) publiée le 7 janvier.

### Une étude scientifique en projet

Faut-il craindre des effets secondaires, comme le laisse entendre l'alerte de l'ANSM ?

« Pour moi, il s'agit d'une annonce classique d'ouverture de parapluie. [L'Agence est traumatisée par l'affaire du Mediator](#). Pourtant, il n'y a pas de raison qu'il y ait plus d'effets secondaires chez les patients boulimiques que chez les patients alcooliques », répond le Dr de la Selle.

De fait, les médecins qui prescrivent du baclofène dans les troubles du comportement alimentaire suivent le même protocole que pour l'alcool, avec une augmentation progressive des doses. Les effets secondaires du baclofène sont, aujourd'hui, bien identifiés : somnolence, vertiges, avec un risque de confusion et de chute à forte dose.

Le Resab envisage de lancer une étude scientifique sur l'intérêt du baclofène dans la boulimie. Mais, celle-ci reste, pour l'instant à l'état de projet, faute de financement.

[www.santemagazine.fr/actualite-le-baclofene-peut-il-etre-utilise-comme-coupe-faim-59721.html](http://www.santemagazine.fr/actualite-le-baclofene-peut-il-etre-utilise-comme-coupe-faim-59721.html)